

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 130 – ÉDITION DU 11 JUILLET 2019

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945-54270 ESSEY LES NANCY

Tél. 03 83 16 46 00

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du 11 juillet 2019-

SOMMAIRE

1 – Décisions du Conseil d'Administration

Conseil d'administration du 4 juillet 2019

- DÉLIBÉRATION N°D2019_056 Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 18 décembre 2018 et 25 avril 2019
- DÉLIBÉRATION N°D2019_057 Information du conseil d'administration sur les délibérations prises par le bureau
- DÉLIBÉRATION N°D2019_058 Evaluation du SDIS de Meurthe-et-Moselle par l'Inspection Générale de la Sécurité Civile : recommandations
- DÉLIBÉRATION N°D2019_059 Décision modificative n°1 de 2019
- DÉLIBÉRATION N°D2019_060 Mise à jour du tableau des emplois au 1er juillet 2019
- DÉLIBÉRATION N°D2019_061 Création du tableau des effectifs du SDIS 54
- DÉLIBÉRATION N°D2019_062 Modification du règlement intérieur - partie SPP PATS
- DÉLIBÉRATION N°D2019_063 Mise à jour du règlement départemental de formation
- DÉLIBÉRATION N°D2019_064 Organisation type des centres et définition des taux d'encadrement des sapeurs-pompiers volontaires
- DÉLIBÉRATION N°D2019_065 Bilan de la convention de participation pour le risque prévoyance
- DÉLIBÉRATION N°D2019_066 Convention participation au titre du risque santé - bilan 2018
- DÉLIBÉRATION N°D2019_067 Prestations d'action sociale 2019 : restauration - réservation de berceau - Cesu garde d'enfants - coupons sport
- DÉLIBÉRATION N°D2019_070 Autorisation de signature du marché N°2019-0000541910. Entretien des locaux et de la vitrerie
- DÉLIBÉRATION N°D2019_071 Proposition d'admission en non valeur de titres de recettes
- DÉLIBÉRATION N°D2019_069 Recrutement d'un contractuel
- DÉLIBÉRATION N°D2019_072 Recrutement du chef du bureau départemental des achats et de la commande publique
- DÉLIBÉRATION N°D2019_068 Information sur la future désaffectation d'une partie des immeubles de la caserne Nancy-Gentilly.

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 4 JUILLET 2019



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 4 JUILLET 2019

DÉLIBÉRATION N°D2019_056 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 18 DÉCEMBRE 2018 ET 25 AVRIL 2019

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 18 décembre 2018 et 25 avril 2019.

DÉLIBÉRATION N°D2019_057 INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** des délibérations prises par le bureau du conseil d'administration.

DÉLIBÉRATION N°D2019_058 EVALUATION DU SDIS DE MEURTHE-ET-MOSELLE PAR L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE : RECOMMANDATIONS

Le Conseil d'administration,
Vu l'information à la Commission Administrative et Technique du 11 juin 2019,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de la synthèse du rapport et des recommandations formulées par l'Inspection Générale de la Sécurité Civile dans le rapport d'évaluation définitive du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle reçu fin janvier 2019, et de l'état de leur prise en compte par l'établissement.

DÉLIBÉRATION N°D2019_059 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2019

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la décision modificative n°1 de l'exercice 2019, dont un état simplifié est présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2019_060 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1ER JUILLET 2019

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis du comité technique en date du 14 juin 2019,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du tableau des emplois telles que proposées en annexe, en vue d'une application à compter du 1^{er} juillet 2019.

DÉLIBÉRATION N°D2019_061 CRÉATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS 54

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2019,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le tableau des effectifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} juillet 2019 tel que présenté en annexe

DÉLIBÉRATION N°D2019_062 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR - PARTIE SPP PATS

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 11 juin 2019,
Vu l'avis du comité technique en date du 14 juin 2019,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications du règlement intérieur dans sa partie relative aux SPP – PATS telles que présentées en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2019_063 MISE À JOUR DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE FORMATION

Le Conseil d'administration,
Vu le règlement départemental de formation
Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2019,
Vu l'avis de la commission administrative et technique du 11 juin 2019,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le projet de modification du règlement départemental de formation tel que proposé en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2019_064 ORGANISATION TYPE DES CENTRES ET DÉFINITION DES TAUX D'ENCADREMENT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires du 17 juin 2019,

Vu l'avis de la commission administrative et technique du 11 juin 2019,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte**

-le schéma d'organisation type des centres.

-Le tableau des effectifs cibles d'encadrement des sapeurs-pompiers volontaires suivant:

Types	Effectifs cibles		Encadrement SPV			
	bas	haut	Grade CDC	Grade adjoint	Effectif cible sous-officiers	Effectif cible adjudants
CPIi – POJ 4	14	20	ADJ à LTN*	SGT à ADJ*	5	5
CIS – POJ 6	20	35	LTN à CNE*	ADJ à LTN*	10	5
CIS – POJ 8	30	45	LTN à CNE*	ADJ à LTN*	12	6
CIS SPV– POJ >8	60	90	LTN à CNE*	ADJ à LTN*	24	12
CIS mixtes- POJ>8	60	90	-	ADJ à LTN*	24	12
CIS NJO, NTO, NVA, NGE	45	60	-	ADJ à LTN*	5	1

-le tableau des effectifs de correspondants territoriaux et référent départemental.

CORRESPONDANTS TERRITORIAUX ET REFERENT DEPARTEMENTAL				
CORRESPONDANTS TERRITORIAUX	4	8	ADJ à CDT	Le référent départemental et les correspondants territoriaux sont rattachés à une unité opérationnelle Ils peuvent détenir un grade supérieur à celui du chef de centre mais ils ne rentrent pas dans les quotas du centre
REFERENT DEPARTEMENTAL	1	1	CNE à LCL	

-Le tableau des effectifs mini et maxi d'ISP par classe de bassin,

Nb de départ SAP / an	Classe de bassin	Effectif Mini par classe	Effectif Maxi par classe
-----------------------	------------------	--------------------------	--------------------------

< 1500	3	2	4
1500>x<4500	2	5	7
>4500	1	6	8

-Le tableau des effectifs maxi d'ISP par type de CIS

Type de CIS	Maxi
CPII	1
CS	2
CIS casernés SPP<45	4
CIS casernés SPP>45	4

DÉLIBÉRATION N°D2019_065 BILAN DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PRÉVOYANCE

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2012 -167 du 21 décembre 2012,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2013-47 du 21 mars 2013,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2013-88 du 28 juin 2013,

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2015 -158 du 15 décembre 2015,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2016 – 159 du 08 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2019 -027 du 25 avril 2019,

Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2019,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du bilan financier 2018 de la convention de participation en matière de couverture du risque prévoyance tel que présenté en annexe,

- **Adopte** l'avenant n°3 à la convention de participation conclue avec le groupement Territoria- MNSP pour le risque Prévoyance tel que présenté en annexe,

- **Autorise** son président à signer ledit avenant à la convention de participation.

DÉLIBÉRATION N°D2019_066 CONVENTION PARTICIPATION AU TITRE DU RISQUE SANTÉ - BILAN 2018

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2011 – 1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu la délibération du conseil d'administration n°2012 - 167 du 21 décembre 2012,
Vu la délibération du conseil d'administration n°2013 – 47 du 21 mars 2013,
Vu la délibération du conseil d'administration n°2013 – 88 du 28 juin 2013,
Vu la délibération du conseil d'administration n°2015-157 du 15 décembre 2015,
Vu les délibérations du conseil d'administration D2016-080 et 081 du 30 juin 2016,
Vu la délibération du conseil d'administration D2016-158 du 08 décembre 2016,
Vu la délibération du conseil d'administration D2017-084 du 06 juillet 2017,
Vu la délibération du conseil d'administration D2019-027 du 25 avril 2019,
Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2019,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** du bilan 2018 de la convention de participation au titre du risque santé tel que présenté en annexe ;

- **Adopte** l'avenant N° 6 qui revalorise les cotisations et proroge la convention de participation telle que le prévoit le décret de 2011, menant son terme au 31 décembre 2020 et, ce, dans l'attente de nouvelles orientations liées à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage dûment mandatée à cet effet.

- **Autorise** le Président à signer le dit avenant tel que présenté en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2019_067 PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE 2019 : RESTAURATION - RÉSERVATION DE BERCEAU - CESU GARDE D'ENFANTS - COUPONS SPORT

Le Conseil d'administration,
Vu l'avis du comité technique du 14 juin 2019,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- Décide la mise en œuvre des prestations d'action sociale au titre de l'année 2019 en faveur des personnels PATS et SPP du SDIS : le renouvellement et l'extension du(es) conventionnement(s) au titre de la restauration collective, la réservation de places en crèche dans le cadre du dispositif de réservation de berceaux, l'attribution de chèques emploi service universel (CESU) préfinancés en faveur des enfants de 0 à 6 ans et la suppression de ces derniers en faveur des enfants scolarisés du CP au CM2, ainsi que l'attribution de coupons sport,

- fixe les modalités de mise en œuvre des dites prestations, telles que définies en annexe,

- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019, en section de fonctionnement au chapitre 012 « dépenses de personnel » (article 64881).

DÉLIBÉRATION N°D2019_070 AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ N°2019-0000541910. ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE LA VITRERIE

Le Conseil d'administration,
Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 13 juin 2019,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **autorise** son Président à signer le marché public n°2019-0000541910 relatif à l'entretien des locaux et de la vitrerie à attribué à la société selon l'analyse des offres jointe en annexe.

DÉLIBÉRATION N°D2019_071 PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

Le Conseil d'administration,
Vu la proposition de madame le Payeur Départemental,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **prend acte** de l'extinction d'une créance d'un montant de 1610,95 € concernant l'entreprise X
- **décide** d'accepter la proposition de madame le Payeur Départemental visant à admettre en non-valeur 72 créances, relatives aux exercices 2011 à 2018, et représentant un montant total de 23 264,77 €,
- **prend acte** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2019 (section de fonctionnement / dépenses - chapitre 65),
- **autorise** le Président du Conseil d'administration à passer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°D2019_069 RECRUTEMENT D'UN CONTRACTUEL

Le Conseil d'administration,
Vu le projet de contrat joint au présent rapport,
...
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Autorise** le recrutement de Madame X sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 à compter du 18 juillet 2019,
- **Autorise** le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer le contrat annexé au présent rapport,
- **Précise** que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget 2019.

DÉLIBÉRATION N°D2019_072 RECRUTEMENT DU CHEF DU BUREAU DÉPARTEMENTAL DES ACHATS ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Le Conseil d'administration,
Vu le projet de contrat joint au présent rapport,
...
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Autorise** le recrutement de Monsieur X sur la base de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 à compter du 17 juillet 2019 pour une durée d'un an,
- **Autorise** le Président du Conseil d'Administration du SDIS 54 à signer le contrat annexé au présent rapport,
- **Précise** que les crédits sont prévus au chapitre 12 du budget 2019.

DÉLIBÉRATION N°D2019_068 INFORMATION SUR LA FUTURE DÉSAFFECTATION D'UNE PARTIE DES IMMEUBLES DE LA CASERNE NANCY-GENTILLY.

Le Conseil d'administration,
Vu la convention de transfert de bien entre la communauté urbaine du Grand Nancy et le SDIS de Meurthe-et-Moselle en date du 6 juillet 1998,
Vu le rapport soumis à son examen,
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Prend acte** des informations relatives à la future désaffectation de l'immeuble sis 420 avenue de la Libération à Nancy, comprenant l'immeuble des logements et les garages, situé sur une partie des parcelles cadastrées AB 328 et 345 et conformément au plan en annexe.